

La Fondation collective Vita augmente à nouveau la rémunération de la prévoyance professionnelle

Fondation collective Vita
www.vitasammelstiftung.ch

Media Relations
Thurgauerstrasse 80
Case postale, 8085 Zurich
Téléphone +41 (0)44 628 75 75
media@vitasammelstiftung.ch

Zurich, le 19 août 2014 – La Fondation collective Vita rémunère les avoires de vieillesse obligatoires à 2,75% et les avoires surobligatoires à 3,75 % pour 2014, soit 1% de plus qu'elle ne l'avait annoncé fin 2013 dans les deux cas. Pour les 115'000 assurés les prestations de vieillesse sont de plus améliorées.

Le conseil de fondation de la Fondation collective Vita a décidé d'augmenter la rémunération des avoires de vieillesse des assurés de 1% pour l'année 2014. Toutes les personnes dont les entreprises sont affiliées à la Fondation collective Vita au 31 décembre 2014, profitent de l'augmentation.

Rémunération dans le régime obligatoire de 2,75%, surobligatoire de 3,75%

La Fondation collective Vita rémunère les avoires de vieillesse dans le domaine obligatoire de la prévoyance professionnelle désormais à 2,75% pour 2014. Cela représente 1% de plus que le minimum légal. Pour les avoires de vieillesse surobligatoires, le législateur ne fixe pas de minimum légal. La Fondation collective Vita rémunère ces avoires de vieillesse désormais à 3,75%. Le taux sera crédité aux assurés actifs au 1^{er} janvier 2015.

A la fin du mois de juin, la Fondation collective Vita a généré un rendement des placements de 3,8%. Avec 109,7% (état au 31 juillet 2014), le taux de couverture a atteint son niveau record depuis la création de la Fondation il y a dix ans et les réserves de fluctuation de valeurs sont pleines.



Samuel Lisse, Directeur de la Fondation collective Vita, affirme: « La stratégie de placement largement diversifiée et la capacité de risque élevée de Vita constituent la base pour une rémunération durable des fonds de prévoyance qui nous sont confiés. Nous sommes ravis de faire participer les quelque 115'000 assurés à la bonne performance de Vita. A l'avenir, nous allons continuer de nous efforcer de leur offrir des prestations de vieillesse solides et durables. »

Pour plus d'informations:

Fondation collective Vita

Relations médias tél. 044 628 75 75

E-mail: media@vitasammelstiftung.ch

*Vous pouvez consulter le présent communiqué sous
www.vitasammelstiftung.ch*

La **Fondation collective Vita** a été créée en 2004 sous la forme d'une Fondation collective semi-autonome indépendante. Elle propose des solutions de prévoyance professionnelle simples, claires et sûres pour toutes les entreprises. Par «semi-autonome», on entend une séparation stricte entre la part de placement et la part d'assurance au sein de la Fondation collective Vita. Les risques vieillesse, décès et invalidité sont couverts par Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA. Pour les clients, cette séparation ne présente que des avantages – transparence, rémunération conforme au marché, participation intégrale au rendement des placements, sécurité et flexibilité. Grâce à son modèle innovant, la Fondation collective Vita est devenue le leader des Fondations collectives semi-autonomes présentes sur le marché. Plus de 18'000 entreprises affiliées soit environ 115'000 assurés lui ont confié leur prévoyance professionnelle. www.vita.ch